

Questions orales

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL**L'EFFET DE L'ENTENTE DE LIBRE-ÉCHANGE SUR LES PROGRAMMES**

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre. On a eu, il y a quelques semaines, la déclaration du sous-ministre des Finances. Maintenant, on a un haut fonctionnaire responsable du développement régional qui confirme nos plus grandes craintes à l'effet que les programmes de développement régional seraient menacés par l'Entente sur le libre-échange. Ce que je veux savoir du vice-premier ministre, étant donné que le haut fonctionnaire qui a dit la vérité, aujourd'hui, bien sûr, a dû faire comme plusieurs députés conservateurs et émettre une clarification, j'imagine que le ministre responsable lui a téléphoné pour lui dire de changer sa version, un peu à la Peter White... Ce que je veux savoir du vice-premier ministre, c'est: Est-ce qu'il peut, maintenant, aujourd'hui, dire devant cette Chambre pourquoi les hauts fonctionnaires qui administrent le Programme sont obligés de tenir compte des critères des subventions américaines tandis que le gouvernement dit complètement le contraire?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre responsable a très bien expliqué la situation. Je ne sais pas pourquoi les députés de l'autre côté de la Chambre cherchent à calomnier des fonctionnaires distingués qui ont bien servi notre pays et nos gouvernements au fil des ans.

Nous avons là un autre exemple classique qui nous prouve encore une fois que, quand on est à court d'arguments valables, on recourt aux calomnies pour salir ses adversaires. C'est exactement ce qui se passe, monsieur le Président.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur un article de John Ferguson qui a paru ce matin. Il parle de la façon dont le parti libéral a déformé les faits, a alarmé la population et a discrédité les éléments de l'accord de libre-échange, et tout cela à des fins partisans. M. Ferguson écrit:

Les deux exploitent la peur qu'ont les électeurs de l'inconnu.

Les deux prétendent fonder leur position sur une analyse réfléchie des faits.

Les deux se mettent le doigt dans l'oeil.

● (1200)

[Français]

LA NÉCESSITÉ DE L'AVAIL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pense que le vice-premier ministre peut me citer tous les articles de journaux qu'il voudra, mais la réalité, les commentaires de M. Lawson sont là et sont très clairs.

Ce que je voudrais demander au vice-premier ministre, c'est: Est-ce qu'il peut m'expliquer pourquoi, maintenant, les projets sont soumis au ministère des Affaires extérieures avant leur approbation finale? Peut-il m'expliquer pourquoi on tient compte du critère...

Une voix: ... du «Free-trade test».

M. Lapierre: ... du «Free trade test», comme dit mon collègue?. Comment se fait-il que ce critère-là ait été ajouté à la liste des critères? Et comment se fait-il que depuis le début de ces négociations on nous dit que ce ne sera pas affecté du tout, que le développement régional et le «Free Trade» n'ont rien à voir? La réalité, pourquoi le gouvernement nous-a-t-il menti depuis des mois?

[Traduction]

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre du Développement économique de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je répéterai au député ce que j'ai déjà dit: Aux termes de l'Accord de libre-échange, le Canada ne doit se plier à aucune nouvelle obligation qui ne figure déjà dans le GATT. Le député me demande: «Pourquoi un ministère consulte-t-il un autre ministère au sujet des obligations internationales?» Mais, c'est ce que nous faisons chaque fois que nous devons étudier un nouveau projet de diversification de l'économie de l'Ouest ou un contrat. Nous consultons le ministère de la Justice, parce que le contrat est un document juridique, et cela vaut pour tous les ministères. Nous consultons le ministère des Communications au sujet des obligations internationales à respecter dans ce domaine. Et, comme le signale M. Waddell, du ministère des Affaires extérieures, nous avons, à deux ou trois reprises, consulté le ministère des Affaires extérieures au sujet de nos obligations commerciales internationales.

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Toutefois, nous n'avons jamais rejeté un projet après avoir consulté le ministère des Affaires extérieures. Par conséquent, je peux affirmer que les projets d'expansion régionale profiteront du libre-échange et continueront d'aller de l'avant.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI SUR LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Emploi et Immigration), concernant les normes d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

On sait que les Canadiens doivent avoir travaillé 14 semaines en général pour recevoir l'assurance-chômage, mais on sait que, dans certains cas, pour tenir compte des disparités régionales, des Canadiens peuvent recevoir l'assurance-chômage s'ils ont travaillé moins de 14 semaines, mais pour cela il est nécessaire, et cela se fait depuis 1976, que la Chambre vote une loi.

Est-ce que cette année vous avez l'intention, madame la ministre, de présenter une loi qui permettra à des Canadiens et Canadiennes d'être admissibles à l'assurance-chômage s'ils ou elles ont travaillé moins de 14 semaines?